

SERVICE DES SPORTS

I LOCATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Ces locations ne concernent pas les associations pour leurs entraînements, rencontres sportives, assemblées générales, conseils d'administration et réunions diverses pour lesquels des conventions particulières sont établies.

Une réservation n'est validée qu'après réception de la convention signée.

Le recouvrement s'effectue par titre de recette envoyé à l'utilisateur.

a) Gymnase (imputation 7083-321) - Tarifs applicables à compter du 01 avril 2025

	LAONNOIS		HORS LAON	
	1 heure	24 h consécutives	1 heure	24 h consécutives
Salle APS	36,00 €	360,00 €	87,00 €	870,00 €
Dojo 1 et petite salle multisports	18,00 €	180,00 €	44,00 €	440,00 €
Dojo 2	12,00 €	120,00 €	29,00 €	290,00 €
Salle de gymnastique	36,00 €	360,00 €	87,00 €	870,00 €
Salle renforcement musculaire	36,00 €	360,00 €	87,00 €	870,00 €
Club house	18,00 €	180,00 €	44,00 €	440,00 €
Salle de réunion	12,00 €	120,00 €	29,00 €	290,00 €

b) Stade (imputation 7083-322) - Tarifs applicables à compter du 01 avril 2025

	LAONNOIS		HORS LAON	
	1 heure	24 h consécutives	1 heure	24 h consécutives
Stade	36,00 €	360,00 €	87,00 €	870,00 €
Terrain n°2 et Plateau d'évolution	25,00 €	250,00 €	50,00 €	500,00 €
Piste d'athlétisme	36,00 €	360,00 €	87,00 €	870,00 €

c) Terrain synthétique (imputation 7083-322) - Tarifs applicables à compter du 01 avril 2025

	LAONNOIS		HORS LAON	
	1 heure	24 h consécutives	1 heure	24 h consécutives
Terrain synthétique	50,00 €	500,00 €	100,00 €	1 000,00 €

Gratuité pour les associations sportives de football laonnoises et les scolaires laonnois

SERVICE DES SPORTS (Suite)

d) Espace polyvalent/Boulodrome (imputation 7083-325) – Tarifs applicables à compter du 01 avril 2025

	LAONNOIS		HORS LAON	
	1 heure	24 h consécutives	1 heure	24 h consécutives
Salle de jeux	38,00 €	380,00 €	87,00 €	870,00 €
Bar	12,00 €	120,00 €	28,00 €	280,00 €
Charges (chauffage, électricité, eau)	16,00 €	160,00 €	33,00 €	330,00 €

Forfait pose et dépose de la moquette (**16 h à 28,00 €** de l'heure) : **448,00 €**

e) Conditions générales

Forfait pour une manifestation associative ou d'intérêt public	200,00 €	<i>par jour d'ouverture au public</i>
Forfait nettoyage (5 h à 28,00 € de l'heure)	140,00 €	
Forfait pose et dépose de la moquette salle APS (16 h à 28,00 € de l'heure)	448,00 €	
Forfait démontage et remontage Tatamis Dojo 1 (16 h à 28,00 € de l'heure)	448,00 €	
Personnel d'accueil	28,00 €	<i>par heure et par agent</i>
Aménagement salle pour les manifestations	28,00 €	<i>par heure et par agent</i>

Les équipements sportifs loués en bon état. En cas de manquement, un forfait nettoyage de 5 heures sera appliqué.

SERVICE DES SPORTS (suite)

II **LOCATION DU MINIBUS** (imputation 7083-326) – Tarifs applicables à compter du 01 avril 2025

Un minibus de 9 places est mis à la disposition des associations sportives avec le plein de carburant moyennant une participation de **0,20 €** du km parcouru avec un minimum forfaitaire de **20,00 €** par jour d'utilisation.

Le minibus est confié avec le plein de carburant, propre intérieurement et extérieurement ; son retour devra s'effectuer dans les mêmes conditions.

A défaut, des frais complémentaires seront facturés à l'utilisateur conformément aux dispositions prévues par la convention de mise à disposition du minibus.

III **LOCATION DU TERRAIN DE MANOEUVRES LANEUVILLE** (imputation 7083-326) – Tarifs applicables à compter du 01 avril 2025

La location du terrain municipal dit "Au Champ de Manoeuvres de La Neuville" situé route de Laniscourt parcelle n° DH 39, comprenant notamment un circuit sur terre "Jacques Destrés" est fixé à 200 € la journée de location.

Une réservation n'est validée qu'après réception de la convention signée.

Le recouvrement s'effectue par titre de recette envoyé à l'utilisateur.

IV **LOCATION DE TAPIS** (imputation 7083-321) – Tarifs applicables à compter du 01 avril 2025

Tarifs de location d'un tapis sans transport :

	LAONNOIS	HORS LAON
	1 jour	1 jour
Tatamis	2,50 €	5,00 €
Dalles plombanteTapis de protectio	0,50 €	1,00 €